



St-Sulpice (Vaud)

AVIS D'ABATTAGE

Affiché du 2 octobre 2026 au 1^{er} novembre 2026

Adresse : Chemin des Chantres 11

N° parcelle : 97

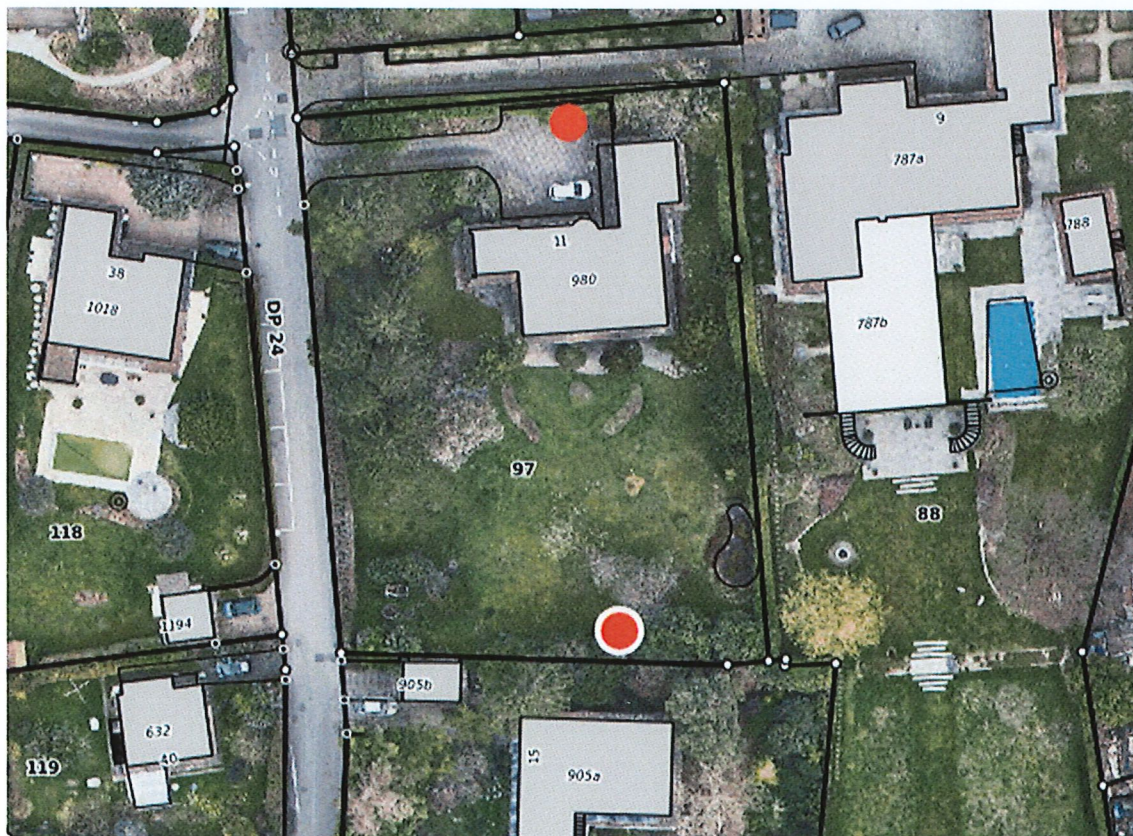
Propriétaire : DUBOIS Isabelle

Genre d'arbre : **1 Epicéa et 1 Prunier**

Motif de la requête : Mort sur pied

Compensation demandée : Oui

Plan de situation :



Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 1^{er} novembre 2026.



Demande d'autorisation d'abattage

PROPRIÉTAIRE(S) NOM/PRÉNOM : Dubois Isabelle
ADMINISTRATEUR(TRICE) PPE :
ADRESSE DU BIEN-FONDS : Chemin des Chantres 11 PARCELLE N° : 97
TÉL : 021.691.48.46 MAIL : s.borer@cronosfinance.ch
ADRESSE DE CORRESPONDANCE : Cronos Finance, Sandrine Borer, Case postale, 1009 Pully

DÉSIGNATION EXACTE DU/DE(S) ARBRE(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE								
*N° SUR PLAN	NOMBRE	ESSENCE À ABATTRE	CIRCONFÉRENCE (CM) À 1M DU SOL	HAUTEUR (M)	ÂGE (ANS)	ÉTAT SANITAIRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION	HAUTEUR
1	1	Epicea	20 cm	10 m		mort sur pied	pin	
2	1	prunier/ Mirabellier	30 cm	--		cassé	un rejet du prunier, haut de 3m est déjà existant (voir photo)	
3								
4								

MOTIF DE LA DEMANDE selon art. 15 LPrNP

- ☒ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés.
☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole.
☐ Impératifs de construction ou d'aménagement.
☐ Autre :

JUSTIFIER LE MOTIF D'ABATTAGE : L'arbre no 1 est mort. Le second arbre s'est cassé et gît entre ma propriété et celle de mon voisin. Les travaux seront effectués par l'entreprise Rittener & fils à Sévery... (079 410 97 75... info@rittener.ch)

ANNEXES À JOINDRE, SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITÉS : (art. 19 RLPrNP)

- Photos du/des arbre(s) à abattre et lieu ;
- Plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) à abattre ;
- Plan de situation indiquant l'emplacement et l'essence de la/des plantation(s) compensatoire(s) ;
- Une copie de la pièce d'identité du(des) propriétaire(s) ou administrateur(trice) ;
- Si transmis par un mandataire : procuration signée par le/les propriétaire(s) avec une copie de la pièce d'identité du/des propriétaire(s).

DANS CERTAINS CAS, LA MUNICIPALITÉ SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES COMPLÉMENTS D'INFORMATION.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres, de ses annexes, sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrNP) et de son règlement.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

La signature ci-dessous autorise les personnes assermentées du Service de la voirie ainsi que nos spécialistes des arbres à pénétrer dans la (les) parcelle(s), même en l'absence du propriétaire, afin d'instruire la présente requête.

Lieu et date : St-Sulpice, le 11.09.2026
Signature du (des) propriétaire(s) : 
Nom, prénom du (des) signataire(s) :

RESERVÉ AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU TERRITOIRE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres : ☒ positif ☐ négatif Expertise du : 30 Septembre 2026
Mise à l'enquête : du 2.10.26 au 10.11.26 Contrôle de la plantation le :













Morges, le 30/09/2026

COMMUNE DE ST-SULPICE
à l'att. de Mme Ascension
Service Technique
Rue du Centre 60
1025 St-Sulpice

Constat parcelle 97
Sapin

Madame
Suite à notre visite sur place, voici notre rapport :

- ° Analyse visuelle VTA (visual tree assessment)
- ° Conclusions

Si vous avez des questions complémentaires, nous sommes à votre entière disposition.
Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils





Méthodes, techniques d'analyses

Il existe 3 étapes:

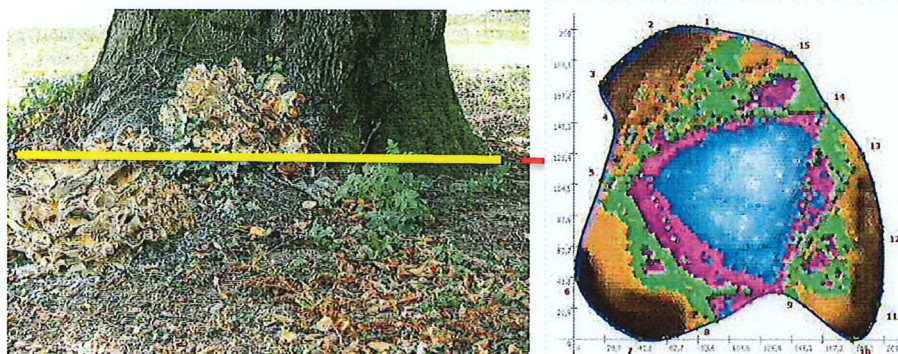
La première étant de trouver les symptômes externes des défauts internes : si l'arbre, la branche, le tronc présentent une fissure, une cavité... Le bois formera une quantité plus importante de matière à l'endroit subissant la charge. Donc, les bosses, renflements et écrasements d'écorces sont des signes extérieurs bien visibles.

La deuxième étape consiste après avoir découvert ces symptômes, à confirmer, à mesurer leur importance, en effectuant une inspection approfondie. Plusieurs techniques peuvent être utilisées : résistographie, tomographie, test de traction, si cela s'avère être nécessaire.

La troisième étape consiste après avoir mesuré l'importance des défauts, à décider selon des critères précis (qualité du bois, caractéristiques de l'espèce, type de champignon lignivore...) si un danger potentiel est réellement existant. Ceci afin d'éviter des ruptures de branches ou pire de l'arbre dans son entier.

TOMOGRAPHIE :

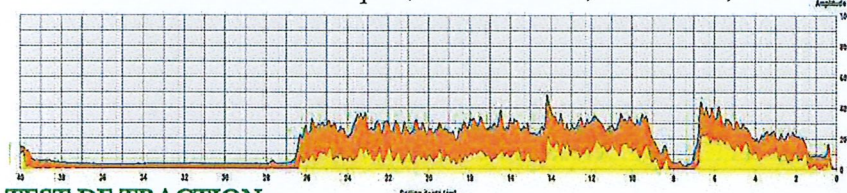
Il s'agit de faire un examen, qui effectue une coupe transversale de l'organe examiné : collet, tronc ou charpentières par le moyen d'ondes sonores. Ce qui nous donnera la densité du bois (donc sa résistance mécanique).



En brun-beige du bois sain
En vert du bois de transition
En violet du bois dégradé
En bleu du bois très dégradé
En bleu ciel cavité en formation

RESISTOGRAPHIE :

Etude de la résistance mécanique (densité du bois) d'un collet, d'un tronc ou de charpentières par perforation.



Présence d'une cavité à partir de 26cm

TEST DE TRACTION :

Il apporte une réponse à la résistance réelle de l'ancrage racinaire et aux éventuels défauts du tronc en cas de cavité.



La traction est exercée à l'aide d'un treuil (env. 1.5 T°).
Un dynamomètre contrôle en permanence les charges appliquées.

Pour étudier la résistance du tronc, un **élastomètre** mesure en microns (millièmes de mm) la déformation des fibres sous cette charge.
Pour étudier l'ancrage de l'arbre, un **inclinomètre** fixé au niveau du collet, mesure en centième de degrés l'inclinaison que prend le socle racinaire sous la traction.

Ces valeurs permettent ensuite de calculer par extrapolation, quelle serait la réaction de l'arbre si la charge d'un ouragan lui était appliquée. Soit, un vent de force 12 Beaufort (120km/h)



Zones d'observations

Méthode VTA (visual tree assessment - analyse visuelle des arbres)

La méthode VTA est une méthode reconnue à l'échelle internationale pour l'inspection des arbres. Cette méthode permet l'analyse du langage du corps et de la mécanique des arbres. Les symptômes et défauts externes sont identifiés et inspectés. Les dégâts internes sont analysés et évalués afin de mesurer les risques de rupture. De cette analyse découleront des investigations plus approfondies si nécessaire afin d'aboutir à une conclusion impartiale. S'en suivra une recommandation de soins ou l'éventuel abattage de l'arbre afin de minimiser les risques pour les cibles potentielles.

Réf : Prof. Dr. Claus Mattheck

Les zones étudiées sont décomposées de la façon suivante :

Zone 6: couronne, branches, feuilles

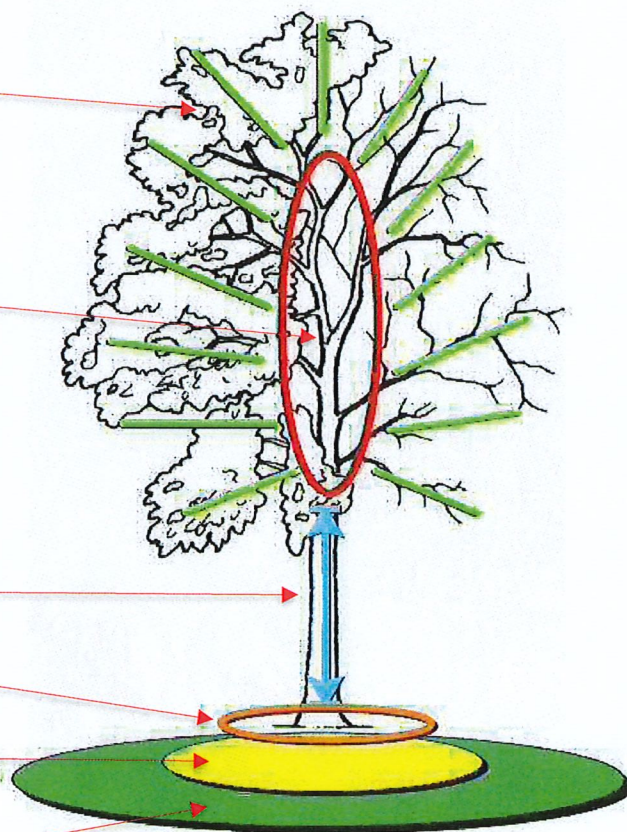
Zone 5: empâtements des charpentières

Zone 4 : tronc, fût

Zone 3: départ du système racinaire, collet

Zone 2: assise racinaire, surface d'ancrage

Zone 1: rhizosphère, volume/surface de nutrition





Définition des symboles (terminologie).

Etat physiologique:

Fonctionnement interne de l'arbre.

Expl: arbre présentant une densité, un coloris de feuillage typique ou non de l'espèce.

Arbre montrant des signes de stress hydrique, dépérissement de couronne...

Fait suite à des modifications de l'environnement proche de l'arbre.

Ce dysfonctionnement peut être temporaire ou définitif, suivant la nature des facteurs stressants.

Etat mécanique:

Faiblesse interne/externe de la structure de l'arbre.

Expl: collet, tronc, charpentières...) avec ou sans défauts, blessures avec cavités, champignons lignivores, gros bois mort, branches suspendues, fourches à écorces incluses... sont des éléments qui peuvent diminuer fortement la sécurité:

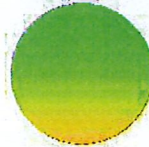
Risques de ruptures partielles ou complètes de l'arbre. Danger pour des personnes, des biens.

Feuillus:

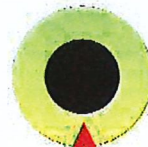
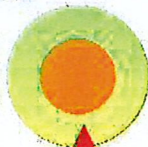
état physiologique correct



état physiologique affaibli



état physiologique très affaibli



pas de risque mécanique

risque mineur

risque majeur

danger immédiat

Conifères / Symboles:



Arboristes-conseils Sàrl, cp 68, Morges 1

+41 076 331 67 31 – www.arboristes.ch - info@arboristes.ch

Rapport d'analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

Mandataire / Client :	Commune de St Sulpice, Mme Ascension
Date:	30/09/26
Essence:	épicéa <i>Picea abies</i>
Lieu:	Ch des Chantres 11 / parcelle 97

Analyse physiologique et mécanique



Environnement : muret, pavage



Descriptif : houppier complètement desséché

Rien à signaler R.A.S.

Arbre à entretenir

Arbre à sécuriser

Arbre dangereux

Conclusions : mort sur pied

Préconisations : remplacement par un arbre-tige d'une circonférence minimale de 18-20cm (soit ht env.200-250cm)

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils

Morges, le 30/10/26